

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réaménagement de la Place Jean-Jaurès, réalisés par l'entreprise LHOPALE TP -
1 rue de Watterzelle - Zone Industrielle- 62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit Place Jean-Jaurès du **Dimanche 9 Juin 2024 à 00h00 au Vendredi 21 Juin 2024 à 18h00.**

Article 2 : La circulation sera interdite autour de la Place Jean Jaurès du **Lundi 17 Juin 2024 à 6h00 au Mardi 18 Juin 2024 à 20h00.**

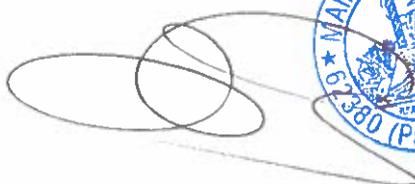
Article 3 : La pose de la signalisation sera assurée par l'entreprise LHOPALE TP.

Article 4 : Des déviations seront mises en place par les rues Victor Hugo, François Cousin, Anatole France et l'Avenue Bernard Chochoy.

Article 5 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Juin 2024

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire
le **06** JUIN 2024